1.3. Alignement partant du repère 1 pour aboutir au repère 2 : angle sud-est de la parcelle 81 ; pour aboutir au repère 3 : angle sud-est de l'immeuble Pouchet.

2.4. Alignement conservé.

3.5. Alignement conservé.

7.8. Alignement partant du repère 7 pour aboutir au repère 8 : angle sud-est de l'immeuble Bernard.

9.11. Alignement partant du repère 9 pour aboutir au repère 11 : angle sud-est de l'immeuble Amone.

10.12. Alignement conservé : long de l'alignement.

13.15. Alignement partant du repère 13 pour aboutir au repère 15 : angle 112 de l'immeuble Bernard.

15.17. Alignement partant du repère 15 pour aboutir au repère 17 : angle 112 de l'immeuble Amone.

17.19. Alignement partant du repère 17 pour aboutir au repère 19 : angle 112 de l'immeuble Amone.

19.21. Alignement partant du repère 19 pour aboutir au repère 21 : angle 112 de l'immeuble Amone.

21.23. Alignement partant du repère 21 pour aboutir au repère 23 : angle 112 de l'immeuble Transgrain.

23.25. Alignement partant du repère 23 pour aboutir au repère 25 : angle 112 de l'immeuble Transgrain.

25.27. Alignement partant du repère 25 pour aboutir au repère 27 : angle 112 de l'immeuble Transgrain.

27.29. Alignement conservé.

3.31. Pan coupé de 8m50 à la rencontre du mur situé sur la limite des propriétés Pouchet et Bullionnet, à 17m50 du repère 3 et 17m50 du repère 31 (Section C, voir autre partie du plan).

5.33. Alignement partant du repère 33 pour aboutir au repère 35, point situé sur la limite des parcelles 112 et 113 à 17m50 du repère 5 et 17m50 du repère 33 (section Gately, mesurés sur le prolongement de la façade sud).

Hameau de Villette

Section C

Echelle : 1/200.

Section C — Section B

Nord

Section B

Echelle : 1/200

Nord